



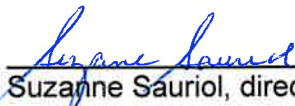
AVIS PUBLIC
DÉROGATIONS MINEURES ET P.I.I.A.

Prenez avis que lors de la séance ordinaire du Conseil municipal de La Minerve, qui se tiendra le 5 juin 2023 à 19 h, le Conseil devra statuer sur les demandes de dérogations mineures et de P.I.I.A ci-après mentionnées, et toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à celles-ci :

Identification du site concerné	Nature et effets de la demande
1. Adresse : chemin Daigneault Sud Lot : 6387193 Matricule : 9123-42-8905	Autoriser la construction accessoire d'un quai, sans qu'un bâtiment principal ne soit érigé sur l'emplacement, alors que le règlement de zonage 2013-103, article 9.2.9, exige qu'une résidence principale soit érigée sur le terrain avant toute construction accessoire.
2. Adresse : 98, chemin des Mauves Lot : 6291200 Matricule : 9320-54-7067	Autoriser la construction d'une clôture en marge avant, à plus 91 cm de la ligne avant, alors que le règlement de zonage 2013-103 prescrit une distance de 2 mètres à l'article 11.2, Tableau B (2).
3. Adresse : chemin Isaac-Grégoire Sud Lot : 5558474 Matricule : 9320-12-6990	Autoriser que la superficie du bâtiment principal soit de 62,73 mètres carrés alors que le règlement de zonage 2013-103, article 9.1.1, grille d'usages et normes RT-39, exige que la superficie minimale de tout bâtiment principal soit de 67 mètres carrés.
4. Adresse : 135, chemin des Fondateurs Lot : 5070551 Matricule : 9425-00-6494	Demande d'approbation d'un PIIA-01, secteur A, pour la construction d'un toit sur la galerie arrière.

Le présent avis public est donné conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Donné à La Minerve, ce 18 mai 2023.


Suzanne Sauriol, directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Suzanne Sauriol, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de La Minerve, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis public identifiant les demandes de dérogations mineures et de P.I.I.A. à être entendues à la séance ordinaire du 5 juin 2023, en affichant une copie du tableau ci-joint à chacun des endroits désignés par le Conseil, le 18 mai 2023, entre 15 h et 17 h.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat le 18 mai 2023.


Suzanne Sauriol
Directrice générale et secrétaire-trésorière